

Augmenter la surface pâturée par vache laitière pour diminuer la pression azotée par hectare d'herbe.

Région : Bretagne | Département : 35 | Lieu : BV des Captages de Rennes | Date : 2007 – 2008

AXE : S dans Territ'Eau.

T : limiter les Transferts, R : Raisonner les pratiques, S : modifier les Systèmes.

RÉSUMÉ :

Cette action de sensibilisation des éleveurs laitiers vise à promouvoir l'augmentation de la surface pâturée par vache de manière à diminuer la pression en azote non maîtrisable pour limiter l'impact sur la qualité de l'eau.

CONTEXTE :

Zone de captage d'eau potable de la Ville de Rennes ; le sous-bassin des Drains 2, où il y a beaucoup de sièges d'exploitation. Les agriculteurs sont déjà sensibilisés et ont mis en place des actions de réduction de la fertilisation mais le choix a été fait d'aller plus loin dans la problématique azote.

En moyenne, 50% de l'azote organique produit par les bovins se retrouve sous forme de pissats et de bouses dans les pâtures. Dans certains cas, les contraintes parcellaires limitent les surfaces accessibles. Les conditions sont alors réunies pour se trouver en **situation de risque pour la qualité de l'eau**.

OBJECTIFS :

L'**objectif global** est d'anticiper l'avenir ; l'azote non maîtrisable (pissats et bouses) va devenir une problématique majeure dans le futur avec le regroupement des exploitations. Le but est de faire un bilan de la situation à l'échelle du territoire choisi et d'ensuite sensibiliser les agriculteurs à des changements de pratiques.

ÉTAPES :

- Un diagnostic global à l'exploitation** est effectué avec le syndicat d'eau de la Ville de Rennes sur l'azote non maîtrisable. Les résultats sont hétérogènes (Cf case « résultats ») et demandent à être précisés par un diagnostic parcellaire.
 - Présentation de la démarche** auprès des agriculteurs et explication pédagogique du calcul du « taux de broutage » (Cf case « outils »).
- Réflexion à la parcelle ;**
- Suivi de reliquats** en hivers dans 3 exploitations sur 3 parcelles (1 pâturée proche du siège, 1 pâturée éloignée et 1 pâturée avec au moins une fauche). De manière à axer les réflexions sur les parcelles proches de l'exploitation : les parcelles « parkings ».
 - Quantification du temps de présence à la parcelle** pour quantifier l'azote non maîtrisable en partenariat avec le contrôle laitier (10 exploitations) et un lycée agricole (7 exploitations).
 - Sensibilisation des agriculteurs** ; Comment diminuer la pression azotée ? En augmentant la surface pâturée, en acceptant d'emmener les vaches sur des parcelles plus éloignées.
 - Communication** : article dans TerrAgricultures-de-Bretagne, présentation de la démarche au salon Herbe.

OUTILS :

Le taux de broutage : temps de pâturage strict / temps de présence. (Exemple $440/630 = 70\%$)

Temps de pâturage strict : rendement ha x niveau d'ingestion jour x VL.

(ex : 7 t de MS Herbe par ha x 16 kg MSI x VL = 440 jours/ha)

Le temps de présence : nbr de VL x nbr de jours par paddocks x nbr de cycles.

(ex : sur un hectare en moyenne 30 vaches, 3 jours par paddocks et 7 cycles = 630 jours.)

Le temps de pâturage exprimé en jours de pâturage : Pour chaque paddock, le nombre de vaches est multiplié par le nombre de jours de présence. (ex : 42 vaches avec 25 jours de présence sur un paddock d'1ha80 : $42 \times 25 / 1.8 = 490$ jours de pâturage.)

La grille de cohérence : deux données nécessaires ; la surface pâturée par vache (surface pâturée au cours de l'année / nbr de vaches) et le temps de présence exprimé en % de pâture (calculé dans le plan prévisionnel de fumure). Cf ci-dessous : Illustrations.

RÉSULTATS :	<p>Le diagnostic : - 106 à 206 kg d'azote non maîtrisable en moyenne sur parcelle pâturée. - 106 à 320 kg azote total par hectare pâturé.</p> <p>Le taux de broutage : autour de 80%, les bêtes sont là surtout pour s'alimenter, autour de 50% la moitié du temps sert à pâturer et l'autre moitié pour le « bien être ».</p> <p>Le suivi de reliquats en hivers : se focaliser sur les parcelles à risques proche du siège de l'exploitation (parcelles « parkings »).</p> <p>La quantification du temps de présence à la parcelle a permis de construire la grille de cohérence adaptable à l'ensemble des exploitations en système herbe et permettant à l'agriculteur de se situer.</p> <p>Pour limiter les fuites d'azote, l'objectif est de ne pas dépasser 600 jours de pâturage.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pâturable important (> 30 ares) : Augmenter la surface pâturée et Accepter d'emmener les vaches sur des parcelles plus éloignées. • Pâturable limitant (< 30 ares) : Adapter les temps de présence au pâturage ; ne pas mettre trop tôt à l'herbe, limiter le temps de présence dans la journée en début de pâturage et en période estivale soit augmenter le temps de présence en bâtiment. • Dans toutes les situations, Ne pas affourager l'hiver sur les mêmes parcelles et prévoir une surface suffisante (moins de 5 UGB par ha). <p>Prévoir 30 ares de pâturage par vache laitière limite les fuites d'azote sous prairie.</p>
Mobilisation :	<ul style="list-style-type: none"> - Pour le diagnostic, les 17 agriculteurs du sous-bassin des Drains 2 ont participé. - Pour la quantification du temps de présence à la parcelle, les agriculteurs étaient volontaires. - Au niveau de la sensibilisation sur comment diminuer la pression en azote non maîtrisable, tous les agriculteurs sont à l'écoute mais ils voient cela comme de la prévention pour une problématique à venir...
BILAN :	<p>✓ <u>Avantages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce sont des éleveurs déjà sensibilisés et moteurs, ayant déjà modifiés leurs pratiques. • L'action a un aspect expérimental donc pas de pression directe. • Un financement total par le syndicat d'eau. <hr/> <p>✓ <u>Limites :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contexte du prix du lait et des céréales était bon donc un passage à plus d'herbe difficile. • Peu d'exploitations intéressées par la préconisation d'un temps en bâtiment plus long. • La sensibilisation à la problématique azote non maîtrisable peu développé dans le milieu agricole. • Difficulté pour l'agriculteur de raisonner sur un nombre de jours pâturables. <hr/> <p>✓ <u>Améliorations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une sensibilisation plus importante des organismes agricoles travaillant sur l'herbe. • Développer la communication sur l'aspect économique (augmenter le nombre d'ares permet d'augmenter les rendements) et facilite la gestion du pâturage.
Partenaires :	<p>Financeur et syndicat d'eau: le SMPBR (Syndicat Mixte de Production du Bassin Rennais).</p> <p>Le contrôle laitier.</p> <p>Le lycée agricole de St Aubin du Cormier : LEGTA CFA LA LANDE DE LA RENCONTRE</p>
Contact :	<p>Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine – LECOUSSE Jacques Leroyer Mail : jacques.leroy@ille-et-vilaine.chambagri.fr Tél. : 02 23 48 26 80</p>

Grille de cohérence

Azote non maîtrisable sur parcelles pâturées par les VL
Nombre de jours de pâturage en fonction du temps de présence et de la surface

% de temps de présence au pâturage	ares pâturées par VL			
	20 ares	25 ares	30 ares	35 ares
30 %	Vert	Vert	Vert	Vert
35 %	Rouge	Vert	Vert	Vert
40 %	Rouge	Vert	Vert	Vert
45 %	Rouge	Rouge	Vert	Vert
50 %	Rouge	Rouge	Rouge	Vert
55 %	Rouge	Rouge	Rouge	Vert



Bonne adéquation entre temps de pâturage et surface pâturée

Risque pour l'environnement, les rejets azotés sont trop élevés

Illustration :